

## **Appel à manifestation d'intérêt départemental Pour la proposition de Missions d'Intérêt Général Au titre du Service National Universel**



### **I. Le Service National Universel (SNU) :**

#### **• Présentation du SNU :**

Le service national universel (SNU) est un projet d'émancipation, à destination des jeunes de 15 à 17 ans, complémentaire de l'instruction obligatoire, qui vise à renforcer la cohésion nationale, à contribuer au développement d'une culture de l'engagement ainsi qu'à accompagner les parcours personnels, civiques et professionnels des jeunes.

Expérimenté en 2019 dans 13 départements pilotes, il est étendu en 2020 puis 2021 à l'ensemble du territoire national, sur la base du

volontariat des jeunes. La crise sanitaire a rendu impossible la session de 2020, aussi seule celle de 2021 a eu lieu.

Il se compose de 3 phases successives :

- 1) **un séjour de cohésion** (phase 1) de 12 jours consécutifs avec hébergement ;
- 2) **une mission d'intérêt général** (phase 2) de 12 jours ou 84 heures ;
- 3) **un engagement volontaire** (phase 3) fondé sur les dispositifs existants.



### • Profils des jeunes volontaires en SNU :

63 jeunes volontaires, scolarisés ou résidents en Ariège, ont validé la première phase du SNU en 2021 et sont concernés par la réalisation d'une Mission d'Intérêt Général en 2021/2022.

## II. La Mission d'intérêt Général dans le cadre du SNU :

### • Objectifs de la MIG :

La mission d'intérêt général constitue pour les jeunes volontaires du SNU une étape déterminante du dispositif qui s'inscrit dans le parcours d'engagement.



La MIG doit contribuer pour les jeunes volontaires en SNU à :

- répondre à leur volonté d'engagement, développer le sens de l'intérêt général et du service rendu à la nation, en permettant aux jeunes de jouer **un rôle actif**.
- renforcer la **responsabilité** et l'**autonomie** des jeunes.
- permettre leur **découverte d'un secteur d'activité professionnel**.

Elle représente pour les organismes :

- une occasion de **rencontrer des jeunes de vos territoires**, de transmettre, faire découvrir vos secteurs d'activité,
  - **de mobiliser les bénévoles de demain**,
  - de **venir en renfort** de vos professionnels et bénévoles pour mener vos actions **d'intérêt général**.

#### • Durée totale de la MIG d'un jeune volontaire en SNU :

- 12 jours ou 84 heures.

#### • Période de réalisation de la MIG

- pour les jeunes volontaires SNU 2021 : jusqu'au 30 juin 2022.
- pour les jeunes volontaires SNU 2020 : jusqu'au 31 décembre 2021.

#### • Modalités de réalisation de la MIG :

Les modalités de réalisation peuvent dépendre des possibilités du volontaire et des attentes de l'organisme. Ainsi, la mission peut être réalisée :

- en continu
- en perlé (durant les vacances scolaires, 1 jour par semaine pendant 12 semaines, 2 jours par semaine pendant 6 semaines, mercredi après-midi uniquement ...).

La mission peut également consister en :

- un projet individuel
- un projet collectif
- une préparation ou formation en vue d'effectuer un engagement à long-terme

### • Modalités d'intervention du jeune volontaire SNU :

- Découverte / formation / observation
- Appui aux professionnels
- Mise en place d'une action

### • Organismes d'accueil éligibles :

- Les **associations loi 1901**, proposant des missions d'intérêt général sur les thématiques définies (les associations à objet mixte, régies par la loi 1901, qui exercent des activités culturelles et des activités caritatives, culturelles, de bienfaisance pourront proposer des MIG, à condition que la mission proposée n'ait aucun lien avec la gestion ou les activités liées à un espace culturel.)

- Les personnes morales de droit public : **service de l'État, collectivités territoriales, établissements publics,**

- Les **établissements de santé** privés d'intérêt collectif,

- Les **établissements et services sociaux et médicaux-sociaux** publics et associatifs,

- Les **armées, les services de police, de gendarmerie, et de sécurité civile,**

- Les **entreprises solidaires d'utilité sociale agréées.**

### • Organismes non éligibles à l'accueil de MIG SNU :

- Les syndicats (syndicats professionnels ou association loi 1901 se revendiquant du syndicalisme, comme les syndicats de lycéens ou étudiants) ;

- Les sociétés et les fondations d'entreprise ;

- Les partis, groupements politiques, en particulier les associations de financement électorales constituées sous forme d'associations loi 1901 se présentant aux élections et déclarant leurs comptes auprès de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) et toute association faisant apparaître, dans ses statuts, des liens avec une personnalité politique se présentant aux élections ou un parti politique déclarant ses comptes auprès de la CNCCFP.

- 9 thématiques de MIG possibles :

- **Santé**
- **Solidarités**
- **Défense et mémoire**
- **Sécurité**
- **Education**
- **Sport**
- **Culture**
- **Environnement et développement durable**
- **Citoyenneté**

- Axes prioritaires :

- **Missions santé / solidarité / renforcement et maintien du lien social / lutte contre l'exclusion et l'isolement, liées à la sortie de crise, au bénéfice de personnes vulnérables** (personnes âgées, jeunes ou adultes en situation de handicap, personnes en situation de précarité et d'exclusion, migrants, enfants et familles en difficulté, personnes en difficultés spécifiques, personnes ayant besoin de soins...)

- **Autres missions liées à la sortie de crise : dans les domaines de l'éducation, du sport, du tourisme, de l'animation, au bénéfice notamment de résidents de quartiers prioritaires de la politique de la ville...**

- Toute autre mission portant sur une des 9 thématiques peut être proposée.

## Annexe 1 : Référentiel à destination des organismes d'accueil de volontaires SNU – exemples de Missions d'Intérêt Général (MIG) SNU par thématique

### • Cadre réglementaire des missions :

- Elles **ne peuvent se substituer à un emploi et doivent être complémentaires** des activités confiées aux salariés, bénévoles et agents publics.

- La nature ou l'exercice des missions ne peuvent porter sur les activités relevant des articles D. 4153- 15 à D. 4153-40 du code du travail c'est à dire les catégories de travaux définies en application de l'article L. 4153-8 du même code, **interdites aux jeunes de moins de 18 ans, en ce qu'elles les exposeraient à des risques pour leur santé, leur sécurité, leur moralité ou excéderaient leurs forces.**

- **La durée quotidienne de la mission est égale à sept heures au maximum.** Une pause de trente minutes doit être appliquée pour toute la période de mission ininterrompue atteignant quatre heures et demie.

- **Les missions effectuées entre 22 heures et 6 heures sont interdites.**

- Pour les missions effectuées de manière continue, le **repos hebdomadaire** est de deux jours consécutifs au minimum.

- Si le volontaire est scolarisé, **la mission ne peut être effectuée sur le temps scolaire.**

- Si le volontaire travaille, le temps de travail cumulé avec le temps d'accomplissement de la mission d'intérêt général ne peut excéder 7 heures par jour et 35 heures par semaine.

### • Conditions sanitaires :

- Les MIG sont effectuées par les jeunes **dans le strict respect des règles et protocoles sanitaires en vigueur.**

- Précisions :

- Le jeune réalisera sa mission d'intérêt général au sein de votre organisme en portant la **tenue SNU** qui lui aura été fournie au préalable, sous réserve de la compatibilité du port de celle-ci avec des protocoles en vigueur au sein de l'organisme concerné, ou encore des normes sanitaires. Dans tous les cas, l'identification du cadre SNU de l'engagement devra être visible à chaque instant du SNU réalisé par le port d'un ou plusieurs éléments de la tenue (pantalon, polo, veste, coupe-vent, casquette, sac) durant la réalisation de la MIG.

- Accompagnement des jeunes au sein de l'organisme d'accueil par un tuteur :

- Le volontaire doit bénéficier durant sa mission, de l'accompagnement d'un tuteur / mentor désigné en son sein par l'organisme d'accueil, et qui peut être un bénévole, un salarié, un agent public, un personnel en uniforme.

- Un tuteur peut suivre plusieurs volontaires.

- Signature d'un contrat d'engagement en Mission d'Intérêt Général (MIG) du Service National Universel (SNU) :

- Un contrat tripartite est signé entre le jeune / son représentant légal, l'organisme d'accueil et le représentant de l'État en charge de la protection des mineurs, la Préfète ou ses services. La charte de la réserve civique est annexée au contrat. Le présent contrat de mission d'intérêt général peut être résilié moyennant un préavis d'une journée sauf en cas de force majeure ou de faute grave d'une des deux parties. Avant de résilier le contrat, la structure d'accueil prévient le représentant de l'Etat.

## Annexe 2 : contrat d'engagement en MIG et charte de la réserve civique

- Cadre de l'accueil :

- **L'accueil des jeunes volontaires en SNU s'effectue dans le cadre de la « réserve civique » décret n° 2017-930 du 9 mai 2017** et suivant les principes directeurs ainsi que les engagements et obligations des réservistes et des structures d'accueil énoncés par la **charte de la réserve civique**.

- Les jeunes volontaires de SNU effectuent leur MIG à **titre bénévole** (le cadre de la réserve civique est celui du bénévolat).

- Le cas échéant, la structure d'accueil précise les frais qu'elle entend prendre en charge, totalement ou partiellement, dans le cadre de la mission d'intérêt général (frais de transports, repas, hébergement...).

- La structure d'accueil est chargée de la **surveillance et de la sécurité** du volontaire accueilli.

- L'organisme d'accueil le **couvre des dommages** subis par lui ou causés à des tiers dans l'accomplissement de sa mission.

- Attestation de fin de mission :

- La confirmation de la réalisation de mission d'intérêt général est effectuée sur la plateforme par le tuteur / mentor qui, au nom de la structure d'accueil, en informe le représentant de l'État.

- A réception, la validation de la mission d'intérêt général est réalisée par le représentant de l'État.



## Annexe 3 : tutoriel

### Modalités de dépôt des missions sur la plateforme [www.snu-mig.fr](http://www.snu-mig.fr)

Pour accueillir un ou des jeunes volontaires en SNU, les organismes doivent :

**1. Se connecter sur la plateforme dédiée : [www.snu-mig.fr](http://www.snu-mig.fr)**

**2. Créer un compte de « responsable de structure »**

Indiquer des informations sur la personne identifiée référent MIG SNU au sein de la structure :

- Nom
- Email
- Choix d'un mot de passe
- N° téléphone

Indiquer des **informations sur la structure** proposant la MIG :

- Nom
- Logo
- Statut
- Présentation synthétique
- N° de SIRET
- Site internet (non obligatoire)
- Rattachement à un réseau national éventuel
- Lieu / adresse de votre établissement

**3. Cliquer son onglet bleu « +Nouvelle mission » et compléter le formulaire de dépôt de mission** dans lequel vous devez indiquer :

- Le **domaine principal d'action** à choisir parmi les 9 thématiques
- Le **nombre de volontaires SNU** que vous souhaitez accueillir
- Le **format** de la mission (12 jours en continu ou de façon perlée sur 1 an)

- Les **dates/périodes** possibles de la mission
- Le **titre / descriptif de la mission**
- Les **actions** confiées aux volontaires
- En quoi la mission proposée permettra au volontaire d'**agir pour l'intérêt général**
- Les **contraintes** spécifiques pour la mission
- L'**accessibilité** de la mission aux jeunes en situations de **handicap**
- Le **lieu / l'adresse** de la mission
- L'identité du **tuteur** de la mission

La mission est instruite par le niveau départemental SNU puis publiée sur la plateforme.

Vous recevez un mail de notification.

### **Modalités de candidature des jeunes sur vos missions :**

Les jeunes prendront connaissance de vos missions proposées en se connectant à partir de leur « compte volontaire ».

Après avoir postulé sur votre mission, leur affectation sera prononcée par le chef de projet départemental en lien avec votre organisme.

### **Calendrier :**

Il n'y a pas de date limite pour recueillir et enregistrer les missions proposées par les structures. Le SNU a vocation à accueillir à terme toute une classe d'âge.

### **Contact Service National Universel :**

Service Départemental à la Jeunesse  
à l'Engagement et aux Sports  
DSDEN de l'Ariège  
7 rue Lieutenant Delpech  
09000 FOIX  
[sdjes09@ac-toulouse.fr](mailto:sdjes09@ac-toulouse.fr)

## Annexe 4 : Référentiel pour les organismes

### Exemples de MIG

#### (Liste non exhaustive)

#### **1. SANTE :**

- Veiller au respect des **gestes barrières** et accompagner les déplacements des familles à l'occasion de leurs visites
- Aider à la **fabrication et la distribution de masques** ou d'équipements de protection individuelle
- Améliorer l'**accueil et l'information des usagers** au sein d'un établissement de santé
- **Prévenir les accidents de la vie quotidienne** et sensibiliser les personnes âgées à la sécurité domestique
- **Sensibilisation auprès de publics jeunes sur les thématiques de santé** (alimentation, prévention des addictions et des conduites à risque...)
- ...

#### **2. SOLIDARITE :**

- Maintenir le lien à distance avec des **personnes âgées isolées** et contribuer à rompre l'isolement, notamment durant les plans canicules
- Contribuer à l'organisation de temps de goûter et d'**animations collectives**
- **Faire les courses de proximité pour des personnes isolées**
- **Aider à la logistique et à la distribution alimentaire au sein d'une association d'aide aux plus démunis**
- Participer à des **maraudes** et apporter une aide à des personnes sans abri
- Contribuer à l'organisation d'une **action caritative** ou solidaire
- ...

NB : Dans un contexte de sortie de crise épidémique, le démarrage des volontaires SNU sur leurs missions, à compter de juillet 2020, sera prioritairement effectué **dans les champs de la santé et des solidarités au bénéfice de différents publics vulnérables :**

- **Personnes âgées :** Etablissements et services médico-sociaux (EHPA, EHPAD, SPASAD/SSIAD/SAAD...), CCAS, services sociaux des communes
- **Jeunes ou adultes en situation de handicap :** Etablissements et services médicaux-sociaux (IME, IMPRO, SESSAD, CMPP, CRP, ESAT, MAS, FAM...),

MDHP, associations,

- **Personnes ayant besoin de soins** : Associations gestionnaires de structures collectives de santé (maisons de santé pluri-professionnelles, maisons des adolescents, centres d'examen de santé, centres de santé...) ; services de PM
- **Personnes ayant des difficultés spécifiques** : Etablissements et services médicaux-sociaux LAM, LHSS, ACT...)
- **Personnes en situation de précarité et d'exclusion, migrants** : Etablissements et services sociaux (CHU, CRS, HUDA, CADA, FTM, résidences sociales : accueils de jour...) ; dispositifs de veille sociale (SIAO, Samu social...) ; Services sociaux (département, commune...), services sociaux spécialisés ; associations caritatives
- **Enfants et familles en difficulté** : Etablissements et services sociaux (Foyers de l'enfance, MECS, centres maternels, AEMO...) ; services sociaux départementaux (polyvalence de secteur, aide sociale à l'enfance)

Leur mobilisation s'effectue **dans le strict respect des consignes sanitaires en vigueur.**

### **3. DEFENSE ET MEMOIRE :**

- Aider à l'organisation et participer aux cérémonies patriotiques et aux commémorations
- Participer à des opérations de recueil de dons et collectes au profit de victimes de guerre
- Contribuer à l'entretien d'un site de mémoire
- Recueillir et valoriser la mémoire d'anciens combattants
- ...

### **4. SECURITE :**

- Apporter un appui dans l'accueil au sein d'un commissariat de police
- Réaliser une immersion au sein d'un centre de secours et se préparer au métier de Sapeur-pompier
- Contribuer à la sécurisation des accès aux écoles
- Sensibiliser à la mise en place de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée
- Aider à l'organisation d'actions de sensibilisation à la sécurité routière
- ...

## 5. CITOYENNETE :

- Lutter contre les stéréotypes et promouvoir l'**égalité filles garçons** par la mise en place d'ateliers
- Œuvrer à la mise en place d'un **conseil municipal des jeunes** ou d'une **junior association**
- Participer à la **lutte contre le gaspillage** au sein d'une épicerie solidaire
- Mettre en place des actions de sensibilisation à la **lutte contre les discriminations et l'exclusion** auprès des élèves d'une école
- **Promouvoir le SNU et les autres formes d'engagement** auprès des jeunes de votre territoire
- ...

## 6. ENVIRONNEMENT :

- **Sensibiliser** au respect de l'environnement
- Mener des actions de **préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel**
- Participer à un **chantier nature**, de restauration, de reboisement...
- Observer et **recenser la faune et la flore**.
- Entretenir et embellir un **site naturel** et collecter des déchets
- Contribuer à la mise en place d'**actions d'éducation à l'environnement**
- Promouvoir la **consommation responsable**
- Aider à la **récupération et la valorisation des objets**
- Promouvoir l'**éco-responsabilité** et lutter contre la **précarité énergétique**
- ...

## 7. CULTURE :

- Mettre en place des **animations au sein d'un centre culturel**
- Aider à l'organisation de répétitions et d'une **représentation théâtrale**
- Réaliser un **inventaire d'œuvres culturelles au sein d'un musée**
- Participer aux activités d'une **bibliothèque**
- Participer à l'**accueil, la promotion et l'information touristique**
- Contribuer à l'organisation de **projections cinématographiques**
- Elaborer **des outils de communication et animer les réseaux sociaux**
- ...

## **8. EDUCATION :**

- Participer à un **accueil collectif de mineurs** (centre de loisirs, « vacances / colos apprenantes », « école ouverte ») en soutien de l'équipe d'animation
- Aider des jeunes élèves dans leurs devoirs et leur apporter un **soutien scolaire**
- **Sensibiliser les jeunes à l'usage des réseaux sociaux** et le décryptage de l'information
- Mettre en place un **concours citoyen** au sein d'une école
- Aider des enfants dans l'**apprentissage d'une langue**
- Mener une action de **prévention du harcèlement**
- ...

## **9.SPORT :**

- **Promouvoir la santé et le bien-être** à travers l'activité physique
- Veiller au **respect des protocoles sanitaires** dans le cadre de la pratique d'une activité sportive
- Contribuer au bon déroulement des entraînements et des rencontres sportives **en appui des éducateurs et promouvoir le fair-play**
- Apporter un appui dans les domaines de **l'administratif et la communication d'une association sportive**
- Sensibiliser des jeunes licenciés aux **valeurs du sport** et aux règles **l'arbitrage**
- Participer à **l'organisation d'une compétition, d'un tournoi**
- ...

## POSTURES SPECIFIQUES MIG SNU

### EN LIEN AVEC LA SANTE ET LA SOLIDARITE

- **Dans tous les établissements et services médico-sociaux (ESMS) :** Contribuer aux actions d'animation. Accompagner les personnes à mobilité réduite dans leurs déplacements au sein de la structure. Contribuer au bien-être des résidents en accompagnant les professionnels dans le recueil des besoins de la vie quotidienne et les réponses à apporter (écouter les résidents, effectuer les liaisons avec les services concernés...).
- **Dans les ESMS facilitant l'intégration scolaire des enfants handicapés :** aider les professionnels intervenant dans les écoles auprès des jeunes handicapés, aide à la lecture, appui logistique et matériel, accompagnement des élèves handicapés lors des déplacements pour activités sportives, culturelles.
- **Dans les établissements pour personnes âgées ( EHPAD, EHPA ) :** lecture à voix haute du journal, accompagnement aux ateliers d'esthétique (manucure, coiffure.. ), et de jardinage , aide à l'utilisation des outils et modes de communication numériques ( tablettes, vidéoconférences...) , appui aux services logistiques pour répondre aux besoins des personnes et plus particulièrement en temps de canicule ( s'assurer que les personnes boivent régulièrement, les rafraichir, baisser stores, distribution de brumisateurs...)
- **Dans les services d'aide à domicile pour personnes âgées et personnes handicapées :** faire les courses, rendre visite et échanger, informer sur les activités culturelles proposées sur la commune, aider aux besoins matériels basiques, accompagner la personne à mobilité réduite dans ses déplacements (les personnes âgées dépendantes n'osent plus sortir seules et ont besoin d'une aide pour les accompagner dans leur courses, déplacement chez médecin)...
- **Dans les associations caritatives et structures pour personnes en situation de précarité et d'exclusion :** participation aux activités de collecte et de distribution de colis alimentaires, vestiaires, maraudes...
- **Dans les établissements de santé :** accueillir les patients et les guider au sein de l'établissement vers le service de consultation ou d'hospitalisation. Contribuer au bien-être des patients et de leur famille dans les salles d'attente ou services d'hospitalisation (apporter café, livres, démarches pour obtenir la TV, visiter les patients pour recueillir leurs souhaits notamment sur le plan matériel et logistique...). Accompagner les professionnels dans les missions d'animation, portage des repas. Appui aux services logistiques et hôteliers notamment en cas de canicule (baisse des stores, distribution d'eau, brumisateurs, ventilateurs....) Accompagner les personnes à mobilité réduite dans leurs déplacements...
- **Dans les associations d'aide aux aidants :** cf. les actions proposées par la plateforme <https://www.grandir-ensemble.com/>
- **Dans les établissements de l'ASE et structures pour familles en difficulté:** aide aux devoirs, lecture, appui aux services éducatifs et sociaux
- **Dans les services municipaux et CCAS :** contribution à la préparation des registres communaux prévus dans le plan national vagues de chaleur (inciter les personnes vulnérables à s'inscrire sur les registres municipaux et en cas de canicule les appeler), pour les départements côtiers, prévention sur les risques solaires sur les plages
- **Partout :** Aide au respect des règles sanitaires en lien avec la COVID-19 (distanciation, port du masque et lavage des mains)

### EN LIEN AVEC DEFENSE ET MEMOIRE

- **Participation aux préparations militaires** proposées par le ministère des armées



#### EN LIEN AVEC LE SPORT

- **Partout** : Aide au respect des règles sanitaires en lien avec la COVID-19 (distanciation, port du masque et lavage des mains)
- **Dans les clubs sportifs** : soutien à l'organisation d'événements, aide à l'accueil des équipes pendant les rencontres, tenue de table de match, aide juge arbitre (si formé), assistant-soutien à un éducateur sportif pour des tâches simples...
- ETC

#### EN LIEN AVEC LA SECURITE

- **Dans les services de police** : Aide aux équipes au respect des règles sanitaires en lien avec la COVID-19 (distanciation, port du masque et lavage des mains) sur la voie publique, lien avec les jeunes, participation aux opérations vigilance et préventions été (distribution de dépliants)
- **Auprès des organismes de sauvetage – surveillance de plage** : Prévention sur les risques liés au soleil, aux équipes au respect des règles sanitaires en lien avec la COVID-19 (distanciation, port du masque et lavage des mains) sur la voie publique, lien avec les jeunes, participation aux opérations vigilance et préventions été (distribution de dépliants)
- ETC

#### EN LIEN AVEC L'EDUCATION

- **Partout** : Aide au respect des règles sanitaires en lien avec la COVID-19 (distanciation, port du masque et lavage des mains)
- **Dans les écoles et accueils périscolaires** : Aide aux devoirs, jeux avec les enfants
- **Dans les centres de loisirs** : soutien à l'organisation d'événements, aide à l'accueil des enfants, assistant-soutien à un animateur pour des tâches simples...
- ETC

#### EN LIEN AVEC LA CULTURE

- **Partout** : Aide au respect des règles sanitaires en lien avec la COVID-19 (distanciation, port du masque et lavage des mains)
- **Dans les associations** : soutien à l'organisation d'événements...

#### EN LIEN AVEC L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- **Partout** : Aide au respect des règles sanitaires en lien avec la COVID-19 (distanciation, port du masque et lavage des mains)
- **Dans les communes** : participation à des opérations ponctuelles (nettoyage de plages ou d'espaces naturels, sensibilisation au compostage...projets collectifs)
- **Dans les associations** : participation à des campagnes de comptage animaliers, d'inventaires de la faune et la flore, actions diverses de préservation de la nature...
- ETC